



DATE DE PARUTION :
DÉCEMBRE 2024

Contact :

Annie Tissot
06 81 01 70 29

annie.tissot74@orange.fr

Mairie
33 place de l'Albanais
74150 MARCELLAZ-ALBANAIS
04 50 69 70 90

www.marcellaz-albanais.fr

CCAS

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE



Le mot du Président

Les communes de plus de 1500 habitants sont dans l'obligation de créer un Centre Communal d'Action Sociale et avec ses 2000 habitants Marcellaz-Albanais n'échappe donc pas à cette règle.

Mais pourquoi et quels sont, les rôles et missions de cet établissement public ?

Ce petit fascicule vous apportera réponses et précisions et vous aidera en cas de besoin ou éventuellement pour aider des proches ou des connaissances qui pourraient se retrouver en difficulté .

N'hésitez pas à prendre contact, apporter une aide ou un conseil aux personnes en situation délicate est la raison première de ce CCAS.

Bien à vous.

Jean Pierre Lacombe

Cadre administratif

- Le CCAS est en charge de l'action sociale dans la commune.
- Le CCAS est un établissement public administratif communal administré par un conseil d'administration présidé par le maire (article L. 123-6 du CASF).
- Son conseil d'administration est constitué d'élus locaux désignés par le conseil municipal et de personnes compétentes dans le domaine de l'action sociale.
- A Marcellaz-Albanais, il a été remis en place suite aux élections municipales , conformément à ses statuts, au conseil municipal du 11 juin 2020.



Composition du CCAS de Marcellaz-Albanais

- Président : **Jean-Pierre Lacombe**, Maire de Marcellaz-Albanais
- Elus :
 - Annie Tissot** Conseillère municipale déléguée à l'action sociale
 - Fabienne Binet** Conseillère municipale
 - Ghislaine Lesueur** Conseillère municipale
 - Christiane Daunis** Adjointe au Maire
- Personnalités compétentes:
 - Mireille Belleville**
 - Christine Faraglia**
 - Roland Pricaz**
 - Marcel Ducrot**



JP. LACOMBE



A. TISSOT



F. BINET



G. LESUEUR



CHR. DAUNIS



M. BELLEVILLE



C. FARAGLIA



R. PRICAZ



M. DUCROT

L'action sociale au quotidien

Parce que chaque habitant de Marcellaz-Albanais peut se trouver ponctuellement ou sur une plus longue période en difficulté, le CCAS de Marcellaz-Albanais est un véritable service public local de solidarité et de proximité en direction de l'ensemble des habitants de la commune.

Le public de la commune y est conseillé sur les droits sociaux, orienté vers les partenaires locaux ou directement pris en charge.

Contact :

Annie Tissot
06 81 01 70 29

annie.tissot74@orange.fr

Que fait le CCAS ?

- ⇒ **Soutenir les habitants de la commune, notamment les personnes âgées, le CCAS :**
- Oriente vers des aides financières, en nature ou sous forme de prêts.
 - Développe des activités, comme par exemple la gestion d'établissements d'hébergement pour personnes âgées ou de services à domicile.
 - Met en œuvre des actions d'animation* ou de soutien : lutte contre l'isolement, maintien du lien social, accès à la culture et aux loisirs, actions de prévention, adaptation du logement.
- ⇒ **Ses principaux domaines d'actions concernent :**
- la lutte contre l'exclusion et l'accès aux droits : instruction des dossiers d'aide sociale, aide alimentaire**, précarité énergétique, surendettement... *[les dossiers sont actuellement traités au niveau intercommunal]*
 - l'accompagnement de la perte d'autonomie : gestion de services d'aide à domicile, prévention et l'animation en direction des personnes âgées, gestion d'établissements d'hébergement pour personnes âgées...
 - le soutien au logement et à l'hébergement : accès et maintien dans le logement, adaptation de l'habitat, logement/hébergement d'urgence, médiation locative....
 - Participation au transport vers des centres spécialisés pour des personnes en situation de handicap.

Chaque année, le CCAS organise pour les aînés, une journée festive qui reste un rendez-vous incontournable. Retrouvailles, partage d'un bon repas dans la convivialité et la bonne humeur se poursuivent par un temps musical et quelques pas de danse.



Repas des aînés



Épicerie solidaire



Verger du Bourg

Pour quelles démarches s'adresser au CCAS ?

- L'information sur les droits, les aides et les prestations sociales, l'orientation vers le bon organisme,
- la demande d'[APA \(Allocation Personnalisée d'Autonomie\)](#), que certains CCAS instruisent par délégation du [Conseil départemental](#),
- la demande d'[ASH \(Aide Sociale à l'Hébergement\)](#),